

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon
Canton de Dijon VI

Commune de
Corcelles-les-Monts

PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JANVIER 2024 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 5 JANVIER 2024)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND-TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
2. Numérotation d'immeuble, parcelle AI 223 dite « En Montmoyen »
3. CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT
4. Présentation des données sociales pour l'année 2022
5. Décret 2023-1006 du 31/10/2023 : prime pouvoir d'achat exceptionnelle
6. Projet de renaturation du parc de la mairie – Phase 1
7. Réaménagement espace sportif
8. Informations et questions diverses

00 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- « Grands Projets » Côte d'Or : contractualisation
- Autorisation d'études société TOTEM
- Présentation de la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables)

Ces 3 nouveaux points à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité.

01 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'ouvrir le quart des crédits du budget primitif de l'exercice 2023 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2024 dans la limite précisée ci-dessous :

Chapitre 21

- Article 2181 10 000 €
- Article 2183 2 000 €
- Article 2188 4 000 € soit un total de 16 000 €

Chapitre 23

- Article 231 134 000 €

02 - Numérotation d'immeuble, parcelle AI 223 dite « En Montmoyen »

Pour répondre à une demande provenant d'un notaire concernant la parcelle AI 223, Monsieur le Maire propose, sur conseil du service cadastral de Dijon, de numérotéer cette parcelle n° 1 En Montmoyen. **Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents**

⇒ Arrivée de Michaël LEGRAND

03 - CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT

Monsieur le Maire informe le Conseil des dépenses qu'il a effectuées en application de cet article :

Rénovation complexe communal	17 940.00 € TTC
Banc en bois, corbeilles (aménagement parc)	3 042.00 € TTC
Plastifieuse	135.24 € TTC
Drapeaux	174.96 € TTC
Rabot	256.40 € TTC
Pavés lumineux LED bureau/salles	792.00 € TTC
Illuminations extérieures Noël	1 407.18€ TTC

Le Conseil Municipal prend acte.

04 - Présentation des données sociales pour l'année 2022

Monsieur le Maire commente le rapport des données sociales pour 2022 concernant le personnel.

Le conseil prend acte.

05 - Décret 2023-1006 du 31/10/2023 : prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Suite à la décision du précédent conseil municipal d'accorder une prime pouvoir d'achat exceptionnelle et après avis favorable du Comité Social Territorial, **l'assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder, pour chaque agent concerné, cette prime à hauteur de 80% du plafond du barème établi par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.**

06 - Projet de renaturation du parc de la mairie – Phase 1

Dans le but d'inscrire ce projet d'investissement dans le plan de relance métropolitain, Monsieur le Maire présente un pré-projet de renaturation (abattage d'une centaine d'arbres et plantation de nouvelles essences). **L'assemblée autorise le Maire à prendre toutes dispositions auprès d'entreprises spécialisées et de procéder aux demandes de subventions disponibles.**

07 - Réaménagement espace sportif

Dans le cadre du plan de relance métropolitain Monsieur le Maire propose un réaménagement de l'espace sportif (table de ping-pong, terrain de foot et basket). Il est proposé également d'installer un pumptrack (piste en boucle constituée de bosses et de virages relevés).

L'assemblée autorise le Maire à prendre toutes dispositions auprès des entreprises spécialisées et de solliciter les subventions disponibles.

08 – « Grands Projets » Côte d'Or : contractualisation

Suite à l'obtention d'une subvention de 162 000€ par le Conseil Départemental, il convient de valider le contrat « Grands Projets » Côte d'Or conclu entre la commune et le Département de la Côte d'Or. **Après lecture des différents articles de ce contrat, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à le signer le contrat.**

09 - Autorisation d'études société TOTEM

L'opérateur TOTEM Telecom, gestionnaire des installations Orange, nous sollicite pour entreprendre des études préparatoires en vue de l'installation d'un relai sur la commune de Corcelles-les-Monts. **A l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de principe.**

10 - Présentation de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des obligations incombant aux collectivités relevant de la loi de mars 2023 et des objectifs à atteindre, à savoir :

- Détermination de zones pouvant potentiellement être retenues par des opérateurs privés ou publics
- Organisation d'une réunion publique
- Etablissement d'un rapport qui sera présenté au prochain Conseil Municipal pour validation

11 - Informations et questions diverses

- La prise en charge des bio-déchets ménagers sera organisée à partir du 1^{er} semestre 2025
- La date des élections européennes est fixée au 9 juin 2024
- Une réunion publique du CODEV (Comité de Développement) sera organisée le 22 mars 2024 à Flavignerot
- La Commission Communale des Impôts Directs se tiendra le 23 février 2024
- Dernière information de l'INSEE, la population s'élève à 644 au 1^{er} janvier 2024
- Monsieur Alain GROSDÉMANGE, Correspondant Défense, présente les vœux du Lieutenant-colonel Etienne ROYAL adressés aux élus de Corcelles-les-Monts.

Séance levée à 21h15

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Christine GAVAND TUPINIER